Québec, le 10 septembre 2014

Régie de l'énergie

Sujet; augmentation des tarifs d'Hydro-Québec (R-3905-2014)

Les demandes répétées d'augmentation des tarifs d'électricité pèsent de plus en plus sur les habitants de la province. On sait qu'elles sont dues à la volonté politique de favoriser l'électricité éolienne. On essaie de nous faire croire que le surcoût occasionné sert au développement de la Gaspésie. Rien n'est plus mensonger et malhonnête.

1. Notons d'abord que les subventions pour le développement économique devraient provenir de l'ensemble des contribuables et non dépendre de la consommation électrique des ménages, consommation qui varie selon leurs besoins plus ou moins grands. Il est clair qu'une famille avec trois ou quatre enfants, peinant à rejoindre les deux bouts, en consomme plus qu'un retraité à son aise passant l'hiver en Floride.

2. Les dépense liées à toute production d'énergie sont de deux sortes : les dépenses d'investissement et les dépenses de fonctionnement. Les premières se font massivement sur une période restreinte. Cela implique beaucoup d'emplois offerts et beaucoup d'achats, mais sur une courte période. Malheureusement, la Gaspésie ne pouvant toujours offrir la main-d'œuvre compétente et les intrants requis, une grande partie de l'argent investi n'y reste pas. Nous aidons l'étranger! plutôt que la Gaspésie. Quant aux secondes, qui ne sont que de simples dépenses d'entretien, elles génèrent peu d'emplois et encore moins d'achats puisque les éoliennes ne sont pas actionnées à bras et que la matière première, le vent, est gratuite. Tout l'argent des augmentations quitte la Gaspésie et ce sont les maîtres capitalistes étrangers du pouvoir qui encaissent.

Il est important de mentionner un coût caché de l'énergie éolienne, son irrégularité. Pas de vent, pas d'électricité! Il faut donc prévoir des moyens supplémentaires, qui fonctionnent à une fraction de leur capacité et ajoutent au coût de l'énergie éolienne. Ces moyens supplémentaires, hydrauliques ou thermiques, sont comptabilisés au bilan à ces postes plutôt qu'à celui de l'énergie éolienne, alors qu'en fait ils ne sont induits que par le côté capricieux de cette dernière. Un article de la revue *The Economist* du 26 juillet l'explique bien. On nous fait espérer que de grands progrès seront faits pour emmagasiner l'électricité et que le problème sera réglé. Le coût des équipements nécessaires sera aussi ruineux que la duplication actuelle. Nous n'en sortons pas.

L'histoire ne s'arrête pas en si bon chemin. Les vents ne soufflent pas toujours quand nous en avons besoin. Il y a eu quelques cas célèbres en Europe, en particulier en Espagne et en Allemagne, où une forte ventosité était associée à une période de faible consommation : certaines entreprises électriques, incapables de ralentir leur production à temps pour absorber une offre devenue surabondante, ont dû PAYER les consommateurs pour écouler leur production! Nous n'en sommes pas encore là, mais nous y viendrons. A l'inverse, quand une masse d'air polaire s'abat sur nous pendant plusieurs jours, que les froids sont les plus extrêmes et que les vents sont faibles parce que la masse d'air circule à peine, que la consommation est à son maximum, donc quand nous en aurions besoin, l'énergie éolienne n'est pas au rendez-vous.

GREFFE

22 SEP. 2014

RÉGIE DE L'ENERGIE
MONTRÉAL

Actuellement, un projet visant à annuler les effets des contrats de travail signés entre les municipalités et leurs employés en ce qui concerne les régimes de retraite est en discussion (quand je dis discussion, c'est une façon de parler). Le respect des contrats et de la parole donnée est un des fondements de la civilisation et ce depuis des millénaires. Sans doute la civilisation et le parti libéral ne vivent pas sur la même planète. Tant qu'à chier sur la parole donnée, Philippe Couillard devrait annuler les contrats d'achat d'énergie éolienne. Ce n'est pas aux consommateurs d'électricité à payer pour engraisser ses copains capitalistes, mais il est plus facile de s'en prendre aux petits qu'à ses maîtres.

Je comprends que la Régie de l'énergie, et même Hydro-Québec, n'ont pas le choix et qu'ils doivent subir les ordres. Le parti des malpropres (en plus des indélicatesses de Couillard, citons la Normandeau, Marc-Yvan Côté, Bolduc, la Julie Boulet, tellement malpropre que même le parti des malpropres en a honte, Bibeau, pilier du parti, qui gagne 238000 dollars à Loto-Québec pour «optimiser l'espace», tout cela pue; les paris sont ouverts sur le prochain nom qui sortira du chapeau!) a des maîtres à servir et l'honnêteté n'est pas sa priorité. Vous, vous avez des responsabilités légales envers les citoyens. Si vous ne pouvez que vous plier aux injonctions venues d'en haut, vous pouvez du moins exiger l'honnêteté de la part d'Hydro-Québec en l'obligeant à indiquer à part sur la facture d'électricité le montant, direct ou indirect, qui sert à subventionner les producteurs d'énergie éolienne. Cela se fait en France. Nous saurions ainsi à quelle sauce nous sommes mangés ou plutôt dévorés.

D'autre part. à chaque augmentation, Hydro-Québec vient expliquer à la télévision qu'il existe des arrangements pour rendre les paiements moins douloureux. On reconnaît bien là l'hypocrisie congénitale de Thierry Vandal. Malgré ces arrangements, les gens vont devoir avaler la facture entière. Ils n'y couperont pas. Je crois qu'il est de votre devoir de le faire comprendre aux hypocrites et de leur ordonner de cesser de joindre l'insulte et la dérision aux augmentations salées que nous subissons.

Guy Labbé
328 rue Franklin
Québec G1K 3G2